

## Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 12 décembre 2024

Date de convocation : 07/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

*Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Chantal CASSECUELLE, Corinne BRAMAS, Sylvie BERTOIA, Éric Olivier FRICOU, Maxime POTY, Valérie MAUCELI, Nathalie BOURDON*

*Excusées : Magali NEVORET (Pouvoir à Eric Olivier FRICOU), Michèle LEFLEM (Pouvoir à Carlos DA COSTA)*

*Absent : Jean Yves BEAUDOT*

*Secrétaire élu (e) : Eric Olivier FRICOU*

### Ordre du Jour :

- 1- SIVOS : élection d'un suppléant supplémentaire au SIVOS
- 2- Travaux d'étanchéité de la toiture de l'école publique : choix d'une entreprise
- 3- Acquisition d'une partie du terrain de l'EHPAD pour projet de jardin communal
- 4- Marché public d'aménagement de la voirie 2025 : choix d'une entreprise
- 5- Budget général : décision modificative n° 1
- 6- Budget général : décision modificative n° 2
- 7- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'Agence de l'Eau applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Informations et questions diverses

### ✓ Point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout du point suivant :

- 8- Abrogation de la délibération n° 3 du 16 septembre 2024 et élection d'un titulaire au Syndicat Eau Saône-Veyle Reyssouze

### ✓ Adoption du compte rendu de la séance du 24 octobre 2024

Le compte rendu de la séance du 24 octobre 2024 est validé à l'unanimité.

---

✓ 1 – SIVOS : élection d'un suppléant supplémentaire au SIVOS

---

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, un seul suppléant est élu au SIVOS. Il convient d'élire un second délégué suppléant.

Pour mémoire, les délégués actuels sont :

Titulaires : Chantal CASSECUELLE – Jean Louis MALATERRE – Eric Olivier FRICOU  
Suppléante : Sylvie BERTOIA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, élit Monsieur Carlos DA COSTA en tant que délégué suppléant au SIVOS.

CLD n° 001-210100269-20241212-del01\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

---

✓ 2 – Travaux d'étanchéité de la toiture de l'école publique : choix d'une entreprise

---

Monsieur le maire rappelle les travaux d'étanchéité de la toiture de l'école à effectuer.

Il présente les devis de plusieurs entreprises :

- Entreprise DAZY	17 304.90 € TTC
- Entreprise BAUX	17 751.56 € TTC
- Entreprise RDV ETANCHÉITÉ	18 288.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise DAZY pour effectuer les travaux d'étanchéité de toiture de l'école
- **AUTORISE** le maire à signer le devis

CLD n° 001-210100269-20241212-del02\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

---

✓ 3 – Acquisition d'une partie du terrain de l'EHPAD pour projet de jardin communal

---

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de jardin communal sis Rue Saint Maurice sur un terrain appartenant actuellement à l'EHPAD.

Il propose ainsi d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée A 323 pour 1860 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle A 825 pour 35 m<sup>2</sup> correspondant à la Tour de Bâgé, qui sera restaurée et entretenue par l'Association « Les Amis du Site ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées 323p et A 825 pour la somme de 10 000 € hors frais de notaire
- **AUTORISE** le maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents qui s'y rapportent.

CLD n° 001-210100269-20241212-del03\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

✓ 4 – Marché public d'aménagement de la voirie 2025 : choix d'une entreprise

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la voirie prévus en 2025 : sécurisation cœur du village, aménagement de chemins doux paysagés, réhabilitation de voiries, aménagement du carrefour RD 68 / RD 68a.

Il présente le dépouillement des offres du marché de travaux, qui se définit comme suit :

ENTREPRISES	OFFRES MIEUX DISANTES HT	OFFRES MIEUX DISANTES TTC
<b>COLAS France</b>	398 866,50 €	<b>478 639,80 €</b>
<b>DE GATA SAS</b>	528 611,00 €	<b>634 333,20 €</b>

Après en avoir délibéré, 10 votes pour, 1 abstention (S. BERTOIA), le conseil municipal :

- **RETIENT** l'entreprise COLAS France pour l'exécution des travaux d'aménagement de voirie 2025
- **AUTORISE** le maire à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rapportent

CLD n° 001-210100269-20241212-del04\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

✓ 5 - Décision modificative n° 1 – Budget général

Suite à la réception de la cotisation du second semestre du SIEA de l'Ain d'un montant de 5 485.32 €, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer un transfert de crédits pour compléter le chapitre 065 « Charges de Gestion courante » et plus particulièrement le compte 65568 « Autres contributions ».

Monsieur le Maire propose ainsi une diminution de crédits de 4000 € au chapitre 11 « Charges à caractère général », compte 615231 « Entretien de la voirie » pour alimenter le chapitre 65 « Charges de gestion courante », compte 65568 « Autres contributions ».

Désignation	DEPENSES	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
Fonctionnement		
D 615231 - Entretien de la voirie	4 000,00 €	
<b>total D 011 charges à caractère général</b>	<b>4 000,00 €</b>	
D 65568 - Autres contributions		4 000,00 €
<b>total D 065 Charges de Gestion courante</b>		<b>4 000,00 €</b>
<b>total</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°1

CLD n° 001-210100269-20241212-del05\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

✓ **6 - Décision modificative n° 2 - Budget général**

Suite à de nombreux travaux imprévus sur les bâtiments publics (zinguerie, avenant marché bibliothèque (plus-value pour cloison acoustique), ...), Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer un transfert de crédits pour compléter l'opération 37 « Travaux sur bâtiments communaux » - article 2131 « Bâtiments publics » dans la section investissement du budget communal.

Monsieur le Maire propose ainsi une diminution de crédits de l'opération 39 « voirie » - compte 2152 « Installations de voirie » d'un montant de 33 401,31 € pour alimenter l'opération 37 « Travaux sur bâtiments communaux » - compte 2131 « Bâtiments publics ».

Désignation	DEPENSES	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
Investissement		
D 2152 - Installations de voirie	33 401,31 €	
<b>total Opération 39</b>	<b>33 401,31 €</b>	
D 2131 - Bâtiments publics		33 401,31 €
<b>total Opération 37</b>		<b>33 401,31 €</b>
<b>total</b>	<b>33 401,31 €</b>	<b>33 401,31 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°2

CLD n° 001-210100269-20241212-del06\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

✓ **7 - Redevance performance assainissement nouvelle part Agence de l'eau applicable à compter du 1er janvier 2025**

La loi de finance 2024 vient modifier le dispositif des redevances des Agences de l'Eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est notamment tenu compte de la suppression des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte, combinée à l'instauration d'une redevance pour consommation d'eau potable et de deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif.

L'Agence de l'Eau RMC instaure sur sa circonscription administrative une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, au titre des années 2025 à 2030, en application des articles L. 213-10 et suivants du code de l'environnement.

Les taux de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, prévu à l'article L. 213-10-6 du code de l'environnement, en euros par mètre cube, sont fixés, pour l'ensemble de la circonscription administrative de l'Agence de l'Eau RMC, aux valeurs suivantes pour les années 2025 à 2030.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux (€/m3)	0,03	0,09	0,17	0,17	0,17	0,17

Il est important de noter que pour la redevance de performance, c'est la collectivité compétente en traitement des eaux usées qui est redevable. La redevance correspond au volume d'eaux usées assainis, multiplié par le taux de la redevance, multiplié par le

coefficient de modulation (lié à la performance des installations du redevable). Pour un « taux moyen » visé, il faut tenir compte du « coefficient de modulation moyen » afin de déterminer le « taux voté ».

Pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les simulations réalisées avec les données disponibles, évaluent le coefficient à 0,46 pour la redevance performance assainissement. Au titre des mesures transitoires, la loi a prévu qu'exceptionnellement les coefficients de modulation les plus avantageux seraient appliqués à tous les redevables pour 2025, soit 0,30 pour la redevance performance assainissement.

Taux par redevance en euro par m3	2025	2026	2027	2028	t 2029	t 2030
Consommation (1)	0.43	0.39	0.33	0.30	0.30	0.30
Performance eau potable voté	0.05	0.06	0.12	0,21	0,21	0,21
Performance eau potable taux moyen *(2)	0.01	0.02	0,04	0.07	0.07	0.07
Performance assainissement voté	0.03	0,09	0,17	0,17	0,17	0,17
Performance assainissement taux moyen * (3)	0.01	0.04	0.08	0.08	0.08	0.08
Total (1)+(2)+(3)	0.45	0,45	0.45	0.45	0.45	0.45

Redevance performance = taux moyen - taux voté x coefficient de modulation moyen (simulation à 0,33 pour AEP et 0,46 pour assainissement).

Donc la redevance performance assainissement pour l'année 2025 sera de : 0,03 x 0,3 soit 0,009€ / m3 assaini.

Cette redevance vient s'ajouter au tarif de la redevance d'assainissement collectif définit l'année dernière par le syndicat.

Le Maire propose que cette nouvelle redevance soit mise en évidence sur les factures à venir avec une ligne spécifique comme l'était la redevance modernisation de collecte jusqu'à maintenant pour une meilleure compréhension des usagers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la mise en place de la redevance performance assainissement au profit de l'Agence de l'Eau RMC d'un montant de 0,009 €/m3 assaini ;
- **PRÉCISE** que son application entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **S'ENGAGE** à transmettre cette information à SUEZ chargée de la facturation pour le compte du syndicat.

CLD n° 001-210100269-20241212-del07\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

✓ 8 – Abrogation de la délibération n° 3 du 16 septembre 2024 et élection d'un délégué titulaire au Syndicat Eau Saône-Veyle-Reyssouze

Monsieur le Maire rappelle la démission de M. PARTY, 3<sup>e</sup> adjoint. Il précise que celui-ci était délégué titulaire auprès du Syndicat Eau Saône-Veyle Reyssouze et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Pour mémoire : Les délégués actuels sont :

Titulaire : Dominique PARTY

Suppléante : Magali NEVORET

A l'unanimité, est élu :

Titulaire : Eric-Olivier FRICOU

CLD n° 001-210100269-20241212-del08\_2024-DE

Transmis en préfecture le 13/12/2024

### ✓ Informations et questions diverses

#### **Monsieur le Maire :**

- Vœux du maire le vendredi 10 janvier 2025 à 19h à la salle polyvalente : organisation matérielle et présence des élus.
- Une subvention a été demandé par l'Office du Tourisme pour la manifestation biennale « Festival d'Aquarelles » qui se tiendra à la Salle Polyvalente de Bâgé-le-Châtel du 14 au 19 juin 2025.
- Nouvelle bibliothèque : l'installation des meubles est prévue les 21, 22 et 23 janvier 2025.
- Bilan Opération brioches 2024 : 191 € ont été récolté au profit de l'ADAPEI.
- Le Club de football ESSOR BRESSE SAONE (EBS) a sollicité la CCBS pour un projet de terrain synthétique sur la communauté de communes.
- Bilan de l'opération capture de chats errants rue Pré Châlon : 4 chats ont été capturé, stérilisé puis relâché au sein de leur milieu naturel.
- Installation d'une borne de recharge IRVE (borne pour véhicule électrique) Place du Jeu de l'Arc : un RDV est fixé le 21 janvier 2025 sur place pour l'état des lieux.
- Assemblée Générale du Comité de Jumelage du 04/12/2024 : Un nouveau président, M. Serge VEYSSET, une nouvelle dynamique : de beaux projets comme l'accueil d'une dizaine d'élus et d'une quarantaine de personnes de la société civile venant de Bad Waldsee (Allemagne) le week-end du 26 octobre 2025.

#### **Nathalie BOURDON :**

- Bilan Conseil d'école du 12/11/2024 :
  - Inquiétude du corps enseignant concernant la menace d'une fermeture de classe à la rentrée 2025 : constat 129 enfants inscrits à la rentrée prochaine contre 137 actuellement.
  - un exercice de mise en sécurité s'est déroulé le 30/09 : l'opération s'est déroulée dans les meilleures conditions. Les enfants ont bien respecté les consignes. Un autre exercice aura lieu avant les vacances de février.
  - Les actions mises ou à mettre en œuvre cette nouvelle année scolaire :
    - organisation d'une journée thématique inter-cycles autour de la Solidarité : course ELA.
      - La Grande Lessive aura lieu le 20 mars. Il s'agit d'une manifestation éphémère pour laquelle tous les enfants vont créer une œuvre artistique répondant à un thème donné (le thème en sera : « du papier, des papiers, vos papiers »). Toutes les œuvres seront attachées à des fils par des pinces à linge dans un endroit public pendant une journée. C'est un évènement international auquel sont invités également les parents et toute personne qui le désire.
      - Un cycle de natation débutera en mars à raison de 2 séances par semaine et concernera les classes de CP-CE1 et CE1-CE2
      - Commémoration du 11 novembre : Les enfants se sont engagés dans leur mission de citoyen en y chantant une version actualisée de la Marseillaise. Monsieur Fricou félicite cette initiative et remercie chaudement l'équipe pédagogique et les enfants. Il propose d'y laisser une trace dans le bulletin municipal pour saluer leur investissement.
        - La chorale s'est mise en place et se déroule une fois par semaine.
        - Le Goûter de Noël aura lieu le 20 décembre, lors d'une remise de cadeaux financés par le Sou des écoles.
        - Le Marché de Noël aura lieu le mardi 17 décembre.

- Remerciements de Nathalie BOURDON au nom de l'Association YOGA DÉTENTE pour le prêt des locaux de la cantine scolaire lors du TÉLÉTHON qui s'est tenu le 30/11.

**Corinne BRAMAS :**

- Corinne BRAMAS signale à nouveau que les parterres sis rue François d'Urfé débordent et empiètent sur le domaine public. Les agents du service technique feront le nécessaire dès que possible.

**Eric Olivier FRICOU :**

- Assemblée Générale LES BALLADINS : Eric Olivier FRICOU a assisté à l'AG des Balladins qui s'est tenue le 30 novembre en mairie. Monsieur FRICOU fait mention de personnes actives au sein de l'association, proposant de nombreuses activités, des nouvelles pièces à venir. Les représentants de l'association sont satisfaits de la mise à disposition de la Salle Polyvalente et des relations avec les élus de la commune. Monsieur FRICOU fait part également de quelques ampoules à changer dans le couloir des locaux qu'utilise l'association LES BALLADINS.
- Installation de caméras aux PAV (points d'apport volontaire) : La Communauté de Communes Bresse Saône a confirmé sa contribution financière pour l'acquisition de caméras aux PAV.
- Mise en place d'une permanence : Eric Olivier FRICOU assurera une permanence le samedi matin en mairie, en sus du Maire, dans le but d'apporter une écoute aux administrés.

**Valérie MAUCELI :**

- Les colis de Noël seront distribués aux résidents des EHPAD de Bâgé-le-Châtel et Feillens le 21 décembre 2024.

**Chantal CASSECUELLE :**

- Des achats de boîtes de conditionnement plastique ont été effectués pour ranger la vaisselle de la Salle Polyvalente.
- Une étagère pour les changes des enfants de l'école a également été achetée.
- Travaux nouvelle bibliothèque : la pose du parquet est prévue courant de la semaine prochaine.

- Prochain Conseil Municipal : **Jeudi 30 janvier 2025 à 19h**

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance,  
Eric Olivier FRICOU

Le Maire,  
Jean Louis MALATERRE



